

Commune de Bourg

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 aout 2021 RELEVÉ DE DECISIONS

L'an deux mille VINGT ET UN, le 26 aout, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : M. JOLY, Mme GRILLET, M. VEYRY, Mme DARHAN, Mme GRIMARD, M. GARCIA, Mme GUIGOU, Mmes MAGUIS, SEGUIN, M. SANGUIGNE, M. BARBERY, Mme PHOTSAVANG, M. ALLAIN, Mme PELEAU, M. TRICOT.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BIGLIARDI ayant donné pouvoir à M. JOLY, M. QUEYLA ayant donné pouvoir à M. BARBERY.

Absents excusés : M. DOTTO et M. MOREAU

Secrétaire de séance : Mme MAGUIS

Date de convocation du Conseil, le 20 aout 2021

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

A la demande de M. le maire les membres du conseil sont appelés à se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance.
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Dans le cadre des pouvoirs délégués au maire par le conseil municipal en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT, les décisions suivantes ont été prises :

- Absence de mise en application du DPU dans le cadre des DIA dont la liste est dressée en séance.
- Signature du marché de contrat de gestion partagée avec L'Aquitaine de restauration.

Mme GRILLET, présente les particularités de l'offre de prestation de services du nouveau titulaire du marché. Ainsi, une variante a été incluse. Par celle-ci, le prestataire proposera un menu hebdomadaire composé à 40% de produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée.

Sur ce point, Mme PHOTSAVANG s'interroge sur la capacité du prestataire à respecter ces exigences.

Mme GRILLET indique que des réunions de concertation se tiendront en amont afin de vérifier leur bonne application.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

2021.49 Projet de cession immobilière place du district

M. le maire fait état de la délibération 2019-041 du 9 octobre 2019 par laquelle le conseil municipal lui donnait délégation en vue d'engager des négociations, pourparlers et autres actes préparatoires à l'opération de cession de la parcelle cadastrée AB 901.

M. le maire fait part, de la possibilité de céder en partie et sous condition ladite parcelle.

En outre, il fait mention de l'estimation des Domaines, quant à cette parcelle, laquelle s'élève à 9.000 €.

Le conseil municipal,

Par 16 voix POUR et 1 Abstention (Mme DARHAN)

DECIDE

- De donner pouvoir à M. le maire en vue d'engager, des négociations, pourparlers et autres actes préparatoires à l'opération de cession d'une partie de la parcelle cadastrée AB 901 et ce sur la base de l'évaluation domaniale fournie par France Domaine.

- Que l'opération de cession donnera lieu à décision du conseil municipal.

2021.50 Projet de cession partielle de l'immeuble Vinifera

Par délibération 2019-041 du 9 octobre 2019 le conseil municipal donnait délégation à M. le Maire en vue d'engager des négociations, pourparlers et autres actes préparatoires à l'opération de cession des parcelles cadastrées AB844/865/866.

M. le maire précise que ledit bien pourrait être cédé en partie.

Mme PELEAU estime qu'il peut être plus difficile de céder cet ensemble immobilier par tranche. De plus, elle considère prématurée une éventuelle cession, considérant que le dispositif « *Petite Ville de Demain* » pourrait apporter une vision novatrice quant à la destination de cet immeuble.

Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents

DECIDE

- De donner pouvoir à M. le maire en vue d'engager, des négociations, pourparlers et autres actes préparatoires à l'opération de cession d'une partie des parcelles cadastrées AB844/865/866 et ce sur la base de l'évaluation domaniale fournie par France Domaine.

- Que l'opération de cession donnera lieu à décision du conseil municipal.

2021.51 Annulation du titre n°2 exercice 2020 du budget du port.

Sur le rapport et la proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal considérant les circonstances particulières liées à l'émission du titre 23 du budget annexe lesquelles ont été précisées en séance,

A l'unanimité,

ACCEPTÉ de renoncer au recouvrement du titre de recette 23, modifié par le titre annulatif 2 émis sur l'exercice 2020 relatif au budget annexe du port pour un montant de 395 €.

DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 67 du budget du port pour un montant de 395.00 €

2021.52 Application d'un tarif minoré pour les appontements et pour l'exercice 2021.

Monsieur Barbery, conseiller municipal délégué aux affaires portuaires, expose aux membres du conseil qu'en raison de circonstances nationales et locales particulières ayant empêché la pleine jouissance des appontements il peut être proposé une minoration de 20% du tarif des appontements pour cet exercice 2021.

Une discussion entre conseillers est engagée quant à l'opportunité d'appliquer cette minoration et sous quelle condition.

Après délibération, le conseil municipal,
Par 8 voix POUR,
6 CONTRE (M. VEYRY, Mme GUIGOU, Mme PHOTSAVANG, M. ALLAIN, Mme PELEAU, M. TRICOT)
3 ABSTENTIONS (Mme GRIMARD, Mme SEGUIN et M. SANGUIGNE)

ACCEPTÉ d'appliquer une minoration de 20% aux tarifs des appontements, applicable pour l'exercice 2021

2021.53 Demande d'intervention communale en partie privative

Le conseil municipal,

Sur le rapport de M. le Maire, lequel fait état des faits ci-après.
Le 31 décembre 2020 une partie de la falaise située route de Cambes s'est en partie effondrée.
Celle-ci située sur une parcelle privative, la charge de son entretien incombe donc à son propriétaire.
Les travaux de renforcement envisagés s'élèvent à environ 61 000 €.

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (fonds dits « Barnier ») permet de financer les travaux de confortement.

Toutefois, ce financement est possible au titre des " études, travaux ou équipements de prévention ou de protection contre les risques naturels des collectivités territoriales" (ETECT), sous réserve notamment que ces études ou travaux:

- s'inscrivent dans une démarche globale de prévention ;
- soient portés par une collectivité territoriale.

Ainsi, le propriétaire n'étant pas éligible à ce type d'aide se retrouverait dans la situation de devoir régler la totalité des travaux.

Si la mairie portait l'opération, une subvention équivalente à 30% du montant des travaux pourrait être sollicitée.

La propriétaire s'engagerait alors à régler la totalité du reste à charge.

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur l'opportunité de suppléer la propriétaire dans le cadre de ces travaux de confortement.

M. SANGUIGNE délégué communal auprès du Syndicat EPRCF précise que le propriétaire de la parcelle a bénéficié d'une étude menée par le syndicat laquelle lui a permis de diagnostiquer les faiblesses de la falaise.

M. le Maire indique qu'il faudrait qu'à l'avenir le Syndicat puisse porter ce type d'opération.

Considérant que les travaux présentés ne s'exécutent qu'en domaine privé,

Considérant que l'intérêt général n'est pas déterminé et que dans ce cas, la commune en se constituant en porteur du projet, outrepasserait ses prérogatives,

Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents

REJETTE la demande de suppléance présentée par le propriétaire des parcelles concernées.

2021.54 Demande de subvention en vue de la réalisation de l'opération d'enfouissement téléphonique rue franklin

M. le maire rappelle que par délibération en date du 27 mai 2021, le conseil municipal a approuvé la réalisation et le financement d'une opération d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique.

Concernant la partie enfouissement du réseau téléphonique, afin d'assurer une meilleure coordination dans la conduction des travaux, il est proposé que le conseil municipal délègue par convention cette maîtrise d'ouvrage à l'entreprise Orange.

Les travaux d'enfouissement porteront simultanément :

- pour les réseaux d'électricité : sur les lignes de réseaux, les lignes électriques de branchement,
- pour les réseaux de communications électroniques : sur les lignes de réseaux et sur les lignes terminales de communications électroniques.

Par ailleurs, cette convention permettra à la commune de prétendre à l'attribution d'une subvention départementale au titre de cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Le conseil municipal,
Par 13 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme PHOTSAVANG, M. ALLAIN, Mme PELEAU, M. TRICOT).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise Orange la convention en lien avec l'opération projetée.

CHARGE M. le maire de déposer une demande de subvention auprès des services départementaux concernant l'opération « enfouissement des réseaux téléphonique » de la rue Franklin.

2021.55 Création d'un nom de rue lieu-dit Beau Site

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions

ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Concernant le chemin qui, au lieu-dit A La Fue, dessert les résidences les Hauts de Beau-site, Malbec et les jardins de Bacchus et relie les RD 669 et 23, il est proposé de lui fournir une dénomination soumise au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte, pour le chemin concerné la dénomination suivante : Chemin de La Fue

QUESTIONS DIVERSES

Concernant les écoles et la préparation de la rentrée scolaire, M. le maire indique que les vidéoprojecteurs interactifs ont été commandés ainsi que les travaux en lien avec le PPMS de l'école notamment ceux concernant la pose de l'alarme.

A ce propos, un point est fait sur la demande déposée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, laquelle a été rejetée.

Concernant le 3C, du fait de la période estivale ? aucune réunion n'a été organisée. Pour autant le travail de groupe a débuté.

M. VEYRY indique que la commission communication se tiendra le 13 septembre. A cette occasion sera abordée la question de la refonte du site internet communal et la présentation de l'application « City hall ».

Mme GRIMARD informe les membres du conseil de la tenue prochaine d'une commission voirie lors de laquelle seront notamment examinés le règlement du cimetière, le permis de végétaliser, la détermination de la localisation des conteneurs enterrés.

Mme DARHAN dresse un bilan positif des chantiers jeunes tenus cet été.

Concernant le projet de jardins partagés, elle fait part de la tenue d'une rencontre avec les personnes intéressées par le projet, le 11/09 en présence de l'association « place aux jardins ».

Enfin, le 14 septembre se tiendra la journée de sensibilisation à la santé visuelle, au chai de Portier. L'atelier est ouvert aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Mme SEGUIN fait le point sur les animations communales prévues en septembre.

Concernant la fête foraine, des discussions sont engagées avec les riverains sur la gestion de l'espace. Une réunion avec la gendarmerie est prévue le 30 août afin de vérifier les conditions de sécurité et le plan sanitaire mis en place.

Concernant la foire troque sel, à ce jour, peu de commerçants se sont inscrits. Un marché élargi pourrait être proposé, accompagné d'une animation musicale.

Concernant le feu d'artifice, il est imposé un site fermé ainsi que le contrôle du pass sanitaire.

Mme SEGUIN indique la tenue de la manifestation « fête ton fleuve ». A cette occasion, la Compagnie Imagine proposera un spectacle et des discussions sont engagées avec le Club nautique pour des ballades sur le fleuve. Egalement une « sardinade » sera organisée le dimanche.

Du 15 septembre au 15 novembre une exposition photo sur l'estuaire sera proposée le long de la rive et place de l'Eperon.

Enfin, la tenue d'un concert solidaire en partenariat avec le CCAS est en réflexion.

M. le maire informe les conseillers de l'organisation d'un pot de départ pour un agent partant à la retraite, le 28 août à 11h30 au chai de portier.

Une annonce est faite concernant les décès de M. TEYSSENDIE ainsi que de l'ancien secrétaire général de la commune.

Mme GUIGOU souhaite revenir sur le mail de M. VEYRY dénonçant les incivilités. A ce propos, M. VEYRY rappelle que 30 mètres cube de déchets ont été ramassés dans les rues et villages, c'est un fléau, il faut le dénoncer.

A ce propos, M. TRICOT, constatant que le policier municipal est toujours en mi-temps thérapeutique, demande si des mesures sont prises afin de compléter le temps de travail de ce dernier.

M. le maire indique qu'il n'est pas envisagé de compléter ce temps de travail.

Concernant ces incivilités, M. le maire précise qu'il conviendrait de s'entourer de personnes volontaires afin de les faire cesser.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 20h30.

JOLY Pierre	
GRILLET Christelle	
VEYRY Yves	
DARHAN Laurence	
GRIMARD Stéphanie	
DOTTO Florent	
GARCIA Alain	
GUIGOU Joëlle	
QUEYLA Dominique	
MAGUIS Nadine	
SEGUIN Cécile	
SANGUIGNE Xavier	
MOREAU Frédéric	
BIGLIARDI Valérie	
BARBERY Arnaud	
PHOTSAVANG Emmanuelle	
ALLAIN David	
PELEAU Emeline	
TRICOT Thierry	